

Projet institutionnel

IRTS Nouvelle-Aquitaine

2017- 2021



SOMMAIRE

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine : son histoire, ses valeurs, ses missions et les principes de son organisation

- L'histoire de l'institut p. 3
- L'inscription associative, les valeurs de l'institut p. 4
- Les missions de l'institut p. 5
- Les principes de notre organisation p. 7

Les publics et la nature des activités

- Les publics p. 9
- Les références, les modalités pédagogiques et notre offre de formation p. 10
 - Nos références et modalités pédagogiques, réflexion sur les pratiques de formation p. 10
 - Les formations diplômantes inscrites au CASF p. 13
 - Les formations préparant aux épreuves d'admission p. 17
 - Les autres formations certifiantes dispensées à l'institut p. 17
 - Les dispositifs d'accompagnement à la VAE et bilan de compétences p. 19
 - L'apprentissage p. 21
 - Les autres formations certifiantes dispensées par nos partenaires dans lesquelles l'institut intervient p. 23
 - Les formations visant l'accompagnement à l'amélioration du niveau de compétence ou d'adaptation aux postes ou approfondissement p. 23
 - Passerelles entre cursus EFTS et université (double diplôme) p. 24

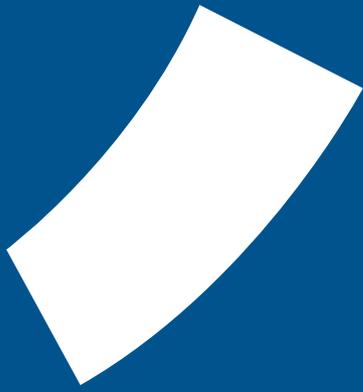
L'ancrage des activités dans le territoire et leurs ouvertures sur l'environnement

- L'animation et la recherche p. 27
- L'inscription à l'international p. 38

L'organisation interne de l'institut

- La santé et la qualité de vie au travail p. 32
- La démarche d'amélioration continue p. 33
 - Demande de qualification auprès de l'OPQF p. 33
 - Démarche d'autoévaluation p. 33
- La communication interne et externe p. 34

- Liste des sigles p. 35
- Annexes p. 36



L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'est lancé dans une aventure : l'écriture de son projet. Nous savons combien la démarche convoquée institue un acteur collectif, objet central de la création : pas de projet sans auteurs. Cette situation d'un collectif au travail a demandé d'inventer des modes de coopérations, «bousculant» forcément les habitudes et les socialisations anciennes, puisque non prévues et alimentées en général par l'histoire, présente toujours, bien que non dite, d'une institution se relevant d'un passé, encore un peu sensible, voire douloureux.

De ce temps de la conception il nous faudra passer au temps de la réalisation, et si l'un ne va pas sans l'autre, dans la théorie, il nous faudra être vigilants à ne pas oublier notre point de référence dans les pratiques, tant les contraintes, les obstacles pourront être nombreux. Nous avons veillé à intégrer dans nos textes la complexité du monde environnant et ses incertitudes, seul moyen à même de nous éclairer un peu sur le tourbillon des événements. Forme de travail réflexif, il s'adresse aux autres, nos contemporains, proches ou lointains, qui attendent de nous.

Les collectifs, conçus sur le mode projet, ont contribué largement à l'alimentation de ce document, pas complètement abouti certes, mais trace précieuse d'un engagement de l'institution.

C'est sans doute notre première victoire : un travail collectif transcendant les habituelles appartenances de secteurs, pôles ou services pour accepter la confrontation, la controverse, l'échange... l'autre ; bref au-delà des mots, nous vivons une aventure dont le temps dira si elle fut belle, assurés que nous sommes qu'elle est nécessaire.

**L'IRTS Nouvelle-Aquitaine :
son histoire, ses valeurs,
ses missions et les principes
de son organisation**

L'histoire de l'institut

L'Institut Régional de Formation des Travailleurs Sociaux et de Recherches sociales d'Aquitaine (IRFTSRSA) a été créé en 1973 par la fusion de trois écoles de formation de travailleurs sociaux¹ sur un projet marqué par une ambition politique forte dans sa conception de la fonction du travail social. René Lenoir, alors Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale inaugure le 16 septembre 1974, le nouveau bâtiment de l'IRFTSRSA, construit à Talence, avenue François Rabelais. Par l'arrêté du 22 août 1986², il a été agréé comme Institut Régional du Travail Social (IRTS).

Par déclaration du 5 février 1999, l'association IRTS Aquitaine est devenue l'Association régionale du travail social d'Aquitaine (ARTS Aquitaine) qui désormais assure la gouvernance de l'institut.

En sa qualité d'acteur des politiques sociales, l'association a toujours eu la volonté de s'adapter aux évolutions de ce secteur.

Durant cette période, l'institut est adhérent successivement à deux groupements.

En 1994, il adhère au Groupement National des Instituts (GNI) qui regroupe 15 centres de formation en travail social dont les 12 IRTS nationaux. Les instituts adhérant à la charte GNI s'inscrivent dans une « philosophie de l'intervention combinant, dans une optique de décroisement et de désenclavement :

- l'alternance intégrative
- la recherche
- la pédagogie centrée sur la personne et son projet
- les nouvelles technologies éducatives³.

Puis suite au rapprochement du GNI et de l'AFORTS, l'Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale (UNAFORIS) est créée le 19 décembre 2008.

L'UNAFORIS regroupe des organismes de formation professionnelle et de recherche formant au travail social et à l'intervention sociale.

Ses missions « visent, en mettant en commun les compétences, expériences et ressources des organismes de formation et de recherche qui la composent : l'adaptation, la transformation, l'innovation et l'amélioration continue de formations initiales et continues du travail social et de l'intervention sociale, afin qu'elles correspondent en permanence aux enjeux contemporains et soient accessibles en proximité pour les personnes, en particulier les étudiants, professionnels et bénévoles qui les recherchent et en sont les acteurs » (annexe 2).

UNAFORIS se définit comme un acteur du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

¹ Ecole du Colisée, Ecole de la Croix rouge et Ecole d'Albier

² L'arrêté de 1986 en précise les objectifs (cf annexe 1)

³ Groupement National des Instituts GNI rapport d'activité 1997

L'inscription associative, les valeurs de l'institut⁴

L'ARTS Nouvelle-Aquitaine adhère pleinement à l'idée que le travail social est à la fois une pratique professionnelle et un champ pluridisciplinaire. Elle affirme que le travail social promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et l'autonomisation des individus.

Elle se fonde sur des principes de justice sociale, de droits de la personne, de responsabilité collective et de respect des diversités. Appuyé sur les théories des sciences humaines et sur la connaissance de l'environnement, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et à améliorer le bien-être de tous.

Finalités

En promouvant la formation initiale et continue des travailleurs sociaux, l'**IRTS Nouvelle-Aquitaine**, auquel son agrément confère de fait une mission de service public, **est un acteur des politiques sociales, de la solidarité et de la cohésion sociale**, tant au sein de la région que sur l'ensemble du territoire national. Par la délivrance des titres et diplômes du travail social, il contribue à la qualification et à la promotion des professionnels engagés dans la lutte contre les exclusions et la maltraitance, dans la prévention et la compensation de la perte d'autonomie, des handicaps ou des inadaptations.

Du fait de son insertion territoriale et de la présence d'autres établissements de formation sociale dans la région, l'ARTS inscrit son action dans la complémentarité et le partenariat avec les autres acteurs de formation, dans un esprit d'ouverture, avec la volonté de développer des coopérations dans le champ plus large de l'inter-régions et de l'international au sein, notamment, de l'Union Européenne. Elle suscite et maintient le dialogue avec tous les acteurs du travail social, ainsi qu'avec les responsables politiques pour favoriser la promotion individuelle et collective et, d'une manière plus générale, avec l'objectif de soutenir et d'améliorer les politiques en faveur des plus vulnérables.

Par sa position, ses liens et les informations dont elle dispose, l'ARTS veille à ce que l'IRTS propose des formations en constante évolution et en élabore de nouvelles en réponse aux besoins qui auront été discernés.

Valeurs

L'ARTS Nouvelle-Aquitaine est animée par les principes de la déclaration universelle des droits de l'Homme et refuse toute discrimination entre les hommes, dans un esprit de laïcité ouvert et tolérant. Elle s'inspire du solidarisme, de l'associationnisme, de l'économie sociale et solidaire, ainsi que du développement durable. Elle inscrit sa mission de formation dans une volonté de mutualisation et de partage, prenant en compte les réalités humaines, sociales et environnementales.

⁴ Extrait du projet associatif de l'ARTS Nouvelle-Aquitaine version 6 janvier 2016

Par le développement de savoirs aux dimensions plurielles, ouvrant à des controverses, et par l'éveil de l'esprit critique, conduisant à une conscience réflexive, elle contribue à l'amélioration de la société, notamment par l'innovation et la recherche.

Elle assigne à son action un objectif d'excellence au bénéfice des destinataires de ses formations et des interventions sociales qu'ils réaliseront au cours de leur vie professionnelle.

Elle entend développer l'esprit de loyauté et de responsabilité, par une gestion assumant l'ouverture et la lisibilité de ses projets comme de ses résultats.

Perspectives

L'ARTS doit veiller à optimiser l'utilisation des moyens dont elle dispose, notamment en développant des actions de mutualisation, de coopération et de partenariat avec les autres acteurs de formation, écoles et universités, sites qualifiants, les décideurs politiques et administratifs, les bénéficiaires qu'ils soient étudiants, stagiaires, professionnels, bénévoles d'association, destinataires des politiques sociales, en réponse aux besoins identifiés au sein de son territoire.

L'objectif d'excellence implique non seulement une exigence de compétence et de mise à jour permanente des connaissances supposant, de la part de tous, une ouverture au changement et à la remise en cause des manières d'agir dans les domaines de la formation et de la gestion, mais aussi la mise en œuvre d'une démarche dynamique d'évaluation et d'amélioration.

En sa qualité d'acteur de formation, l'ARTS doit peser sur le débat politique dans ce domaine avec une vigilance particulière à l'égard de toute évolution tendant à la marchandisation du travail social.

Faire connaître l'action de l'ARTS et ses résultats, développer ses échanges avec les acteurs concernés, favoriser une meilleure connaissance du champ social et de ses métiers, suppose une communication claire et attractive portée par l'engagement de tous.

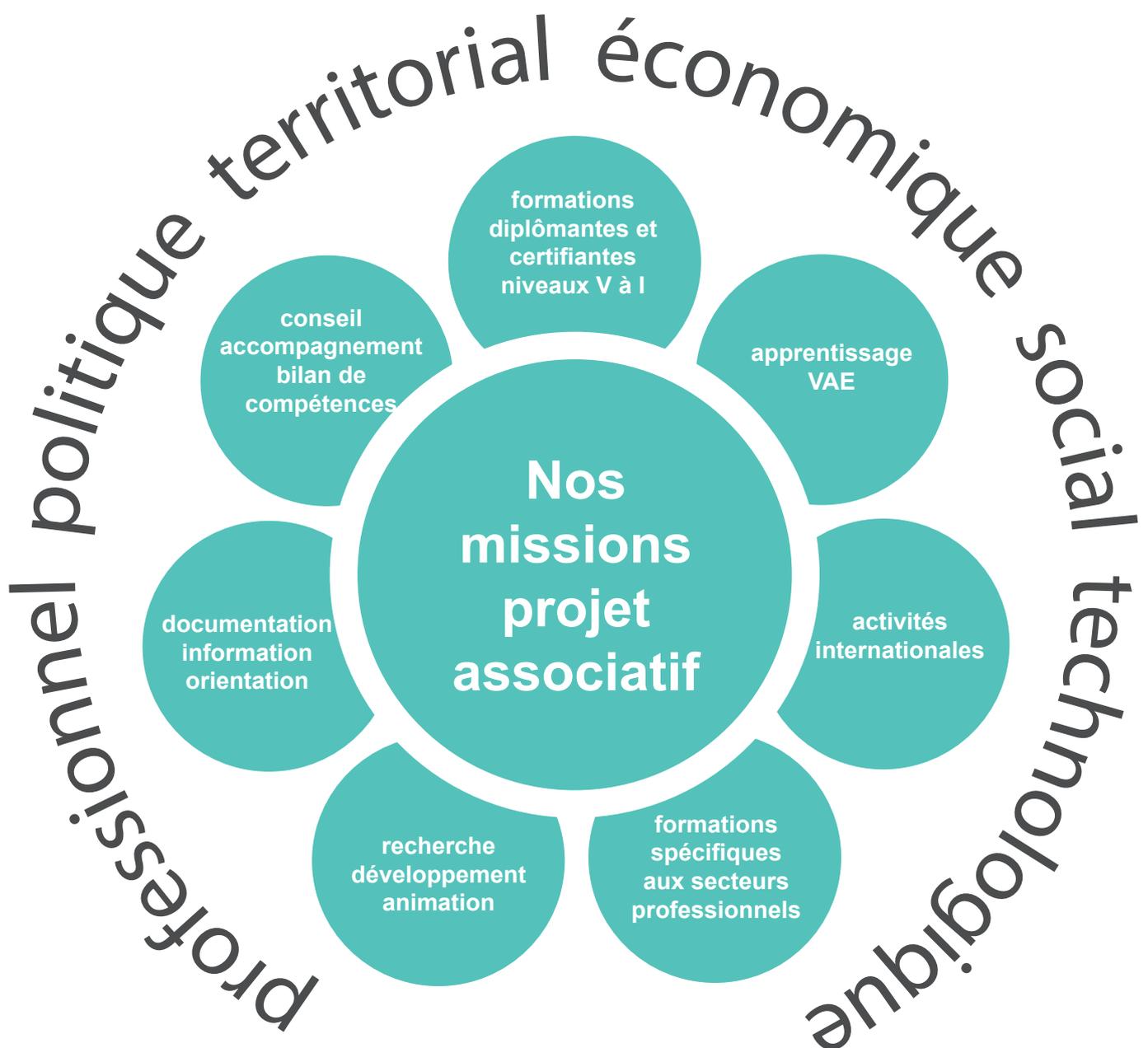
Les missions de l'institut

Les missions de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine sont définies par :

- Le cadre réglementaire régissant la formation qualifiante et la délivrance des diplômes d'Etat, (arrêté du 22 août 1986 portant création d'instituts régionaux du travail social et de la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L451-1 modifié par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et L 451-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF),
- Le droit général de la formation tout au long de la vie (loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle),
- Le projet associatif.

Dans ce cadre, nos missions sont les suivantes :

- Former et contribuer à la qualification des acteurs du secteur social en formation initiale, en formation professionnelle tout au long de la vie ou par la voie de la VAE,
- Conduire des actions d'études et de recherche,
- Participer à l'information et à l'animation des milieux professionnels régionaux,
- Répondre aux demandes d'accompagnement ou d'assistances techniques des organismes publics ou privés dans l'exercice de leurs missions.



Les principes de notre organisation

Pour répondre aux besoins et attentes des apprenants, des acteurs professionnels et à l'évolution de l'environnement, l'**IRTS Nouvelle-Aquitaine** affirme les principes fondamentaux de son organisation. Le principe constitutif qui fonde et organise son projet institutionnel, engage ses acteurs est : **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**.

- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, repose sur le **respect mutuel** entre les différents acteurs de l'institution. Ceci implique l'ouverture au dialogue, la considération, la reconnaissance mutuelle et la bienveillance ;
- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, implique une **transparence de l'organisation** et le **respect de engagements** pris par chacun ;
- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, c'est se reconnaître et avoir **confiance en l'intelligence collective** ;
- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, nécessite de **favoriser des échanges** à tous les niveaux de l'organisation par des collectifs de travail, espaces de réflexion, élaboration et mise en œuvre d'actions ;
- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, implique de **créer des coopérations transversales** soutenues par des **logiques de co-construction** ;
- **PENSER ET TRAVAILLER ENSEMBLE**, c'est autoriser, favoriser et développer des **initiatives individuelles** et collectives régulées au service de **l'institution** et du **projet**.

Les publics et la nature des activités

Les publics

L'institut forme, chaque année, plus de 900 étudiants, 450 stagiaires et plus de 250 professionnels dans le cadre des formations intra et inter-établissements et VAE. **Plus de 2200 candidats se présentent aux épreuves d'admission** pour l'ensemble des formations proposées. Dans le cadre de la mobilité internationale et en lien avec le programme Erasmus +, l'institut reçoit en moyenne une dizaine d'étudiants étrangers par an.

Au regard, de ces informations plusieurs statuts d'apprenants se dégagent : étudiants de la formation initiale, stagiaires, apprentis, contrats de professionnalisation et post-VAE, illustrant la diversité des profils de formation engagés.

En lien avec ces spécificités, nous pouvons identifier plusieurs logiques d'entrée dans la formation : les personnes venant pour une formation initiale en voie directe sans connaissance préalable dans le champ du travail social, les personnes entrant avec une demande de spécialisation ou de renforcement des connaissances déjà acquises dans le domaine, des personnes inscrites dans une logique de reconversion professionnelle.

La diversité de ces profils d'apprenants s'articule à une pluralité de financements possibles pour l'institut dans le cadre des formations proposées (subvention du Conseil Régional, financements par les OPCA et pôle emploi, autofinancement,...).

Au-delà des publics cibles reçus, l'institut accueille d'autres acteurs en lien avec des offres plus spécifiques : professionnels, partenaires professionnels et institutionnels, étudiants d'autres écoles.

En effet, l'institut propose, en plus de ses formations qualifiantes et certifiantes, d'autres espaces pédagogiques et formatifs tels que les journées d'étude, les séminaires de recherche organisés en propre ou en partenariat avec d'autres structures qui peuvent constituer autant de ressources pour les acteurs extérieurs.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'engage à veiller en permanence à l'adaptation à ces publics et à répondre à leurs besoins spécifiques, dans le respect des missions prioritaires et en articulation constante aux attentes des parties prenantes (Conseil Régional, collectivités territoriales, associations du secteur, OPCA, ...), comme aux évolutions sociales en cours dans les secteurs professionnels, mises en perspectives notamment dans le rapport Bourguignon et plan d'actions en faveur du travail social et du développement social (2015).

Les références, les modalités pédagogiques et notre offre de formation

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine affirme que le travail social promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et l'autonomisation des individus.

L'équipe de formateurs et d'intervenants **accompagne et soutient la construction du positionnement professionnel** des étudiants et stagiaires, en interrogeant de façon réflexive, à partir des réalités du champ professionnel, la notion d'engagement, dans une démarche bienveillante.

Chaque étudiant ou stagiaire, par le pluralisme des approches réflexives proposées, construit son identité de travailleur social ou d'intervenant social. Il s'agit pour l'équipe pédagogique de développer chez l'apprenant, la capacité à participer, à développer ses compétences, par **l'estime de soi et la conscience critique**.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'engage à la promotion sociale, dans le respect des étudiants et des stagiaires.

Cette perspective de formation tout au long de la vie, permet aux apprenants, **une évolution professionnelle**, quelles que soient les voies d'accès : apprentissage, voie directe, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Nos références et modalités pédagogiques, réflexion sur les pratiques de formation

L'ensemble des formations proposées à l'institut est organisé sur le modèle pédagogique de l'alternance intégrative. Elle s'adresse aussi à la totalité des étudiants et stagiaires (apprentis, formation initiale, formation continue et VAE).

« L'alternance intégrative se situe dans une logique de compétences, en partant d'une mise à plat des activités en entreprise pour y découvrir les éléments constitutifs des compétences à construire. Il s'agit d'opérer une mise en cohérence des savoirs à partir de l'analyse d'une situation professionnelle. L'alternance se doit de relier ce que l'histoire a séparé, à savoir les institutions, les hommes et les apprentissages, selon une logique du tiers inclus... Elle doit être une institution de reliance sociale et cognitive pour les apprenants (en reliant chercher-entreprendre-apprendre) »⁵.

Pour chaque dispositif de formation, l'institut co-construit avec les établissements et services, les formateurs de terrain et l'apprenant, un parcours de formation intégrant les apports théoriques, méthodologiques et pratiques inhérents à la qualification professionnelle de l'apprenant, durant sa période de formation.

Il s'agit pour l'équipe pédagogique de s'engager dans une pédagogie « métissée », prenant en compte, différentes formes d'apprentissages et de supports de formation. Ainsi, l'apprenant est porteur de savoir pour ses pairs, la parole des personnes accueillies est entendue, les professionnels peuvent partager dans des espaces de formation participatifs, et les apprenants construisent leurs parcours professionnels de manière singulière.

⁵ Malglaive Gérard, « La didactique en alternance ou comment enseigner dans l'alternance ? » - Revue Française de Pédagogie 1999 - référence UNAFORIS, Orientations politiques 2016-2018

Les cadres pédagogiques se doivent de construire de nouvelles modalités pédagogiques répondant à l'évolution des publics en formation. Ces nouvelles pratiques de formation nécessitent une adaptation constante des compétences des cadres pédagogiques. Pour répondre à ces enjeux majeurs, la formation à ces nouvelles formes pédagogiques et la veille professionnelle doivent être valorisées par l'institution.

Nos orientations pédagogiques se définissent autour de la formation tout au long de la vie, l'individualisation des parcours et la participation des personnes à la pédagogie, l'implication des professionnels dans différents espaces de formation.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'engage à la promotion sociale à travers son offre de formation dans les métiers du travail et s'inscrit dans des orientations pédagogiques valorisant :

• **La formation tout au long de la vie**

Différents dispositifs d'accès à la qualification et à la certification sont proposés (formations initiales et continues, VAE, intras, inter, ...).

Cette diversité des parcours est considérée comme une richesse à prendre en compte dans les dispositifs de formation ou VAE, notamment par exemple, les expériences de bénévolat, l'implication dans des projets sociaux, des expériences à l'international, la connaissance de langues étrangères, le numérique,...

• **L'individualisation de l'accompagnement**

Les étudiants et stagiaires bénéficient d'un accompagnement et d'un parcours individualisé.

Des temps d'accompagnement individualisé sont organisés (Réfèrent Groupe Suivi Formation, bilan individuel, visites de stage,...) durant l'ensemble du parcours de formation de l'apprenant.

Les stagiaires contractualisent leur parcours individualisé par la signature d'un contrat de formation avec le responsable de la formation (pôle formations supérieures et continues) et d'un Plan Personnalisé de Formation (pôle des formations initiales). Ce dernier propose à l'apprenant, lors de cette contractualisation, un parcours de formation pouvant être modularisé, ajusté à son expérience professionnelle, à ses qualifications et à ses compétences précédemment acquises.

L'ingénierie et les pratiques de formation se doivent :

- de développer les espaces pédagogiques proposant une meilleure articulation entre accompagnement collectif, enseignement collectif et accompagnement individuel,
- de faciliter les parcours individualisés en favorisant et en développant la transversalité entre les formations initiales et continues.

• La participation des apprenants à la pédagogie

Le groupe formation est pour chacun, un espace d'échange de compétences et de connaissances. Il s'agit de proposer et garantir à partir d'un cadre méthodologique défini et respectueux, un espace de co-formation par les pairs (ex : GSF, GAPP,...).

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine prend en compte le pouvoir d'agir et le développement de la conscience critique de l'apprenant. Des espaces sont ainsi identifiés (réunion de promotion, comités techniques et pédagogiques, régulations, enquête de satisfaction, proposition et construction de cours par les apprenants,...).

• L'implication des professionnels dans différents espaces de formation

En accord avec les missions de l'IRTS, les références et orientations pédagogiques de son projet, l'équipe pédagogique développe au quotidien des liens de partenariat avec les employeurs, les professionnels au plus près des réalités de terrain et des exigences de la formation professionnelle. Différents espaces de formation permettent ces coopérations : interventions à l'IRTS, groupes d'analyses de la pratique, réunions sur sites qualifiants avec les référents professionnels, membres de jurys pour les épreuves de certification, accompagnements des étudiants et stagiaires dans l'élaboration des mémoires professionnels. Ces interventions enrichissent la formation par alternance des étudiants et stagiaires dans une dynamique de co-formation et de professionnalisation des acteurs.

• La participation des personnes accueillies dans les dispositifs pédagogiques

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine entend associer les personnes accueillies, bénéficiaires de l'action sociale, par une contribution et une participation aux formations. Elles peuvent se traduire par des co-interventions (formateur et personne accueillie), l'élaboration conjointe de contenus de formation et une participation aux Comités Techniques Pédagogiques.

• Le e-learning

La révolution numérique vient modifier nos rapports aux savoirs en général, mais aussi plus spécifiquement, dans la formation aux métiers du travail social. Le public que nous accueillons notamment en formation initiale, maîtrise parfaitement ces outils.

Les modalités pédagogiques évoluent notamment dans la relation apprenant / formateur. Les nouveaux outils numériques conduisent le formateur/enseignant à innover au niveau de ses méthodes centrées sur l'activité de l'apprenant, il ne s'agit pas de reproduire avec les nouveaux outils les anciennes pratiques, ni de les opposer. Il n'est pas non plus question de proposer des formations exclusivement asynchrones où l'apprenant se retrouve seul devant son ordinateur. Les frontières de nos pratiques se modifient, les limites de la salle de cours sont interrogées, la durée de l'enseignement, le moment où celui-ci est réalisé, l'exigence de la qualité et de la fiabilité des contenus sont aussi davantage questionnés. Notre société dite « apprenante » crée ces nouveaux nomades du numérique souhaitant davantage participer à leurs enseignements, nécessitant des emplois du temps aménagés, des parcours individualisés et voulant pouvoir davantage mixer activité salariale et de formation.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans ce développement avec la création d'une plateforme visant à développer des produits de formation spécifiques à nos étudiants et stagiaires, dès la rentrée 2016.

L'ingénierie pédagogique évolue mixant des enseignements en présentiel et en distanciel, nécessitant un développement des compétences des cadres pédagogiques.

Compte tenu de l'envergure de ce projet, l'IRTS ne peut le porter seul. De nouveaux partenariats sont à concrétiser (Plateforme régionale et nationale UNAFORIS, centres de formation, établissements professionnels..) pour mutualiser les connaissances par la création de cours et leur réactualisation.

Le e-learning est un moyen de répondre à court et moyen termes, aux attentes et besoins des apprenants et de les accompagner dans l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles. A plus long terme, il peut être intégré dans des projets de recherche ou dans des activités de développement de projets.

Les formations diplômantes inscrites au CASF

L'institut propose tous les métiers du travail social inscrits au CASF, à l'exception de la formation de médiateur familial. L'institut propose les formations suivantes allant du **niveau V** au **niveau I** :

Niveau V

- **Diplôme d'Accompagnant Educatif et Social - DEAES**

(remplace le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique - DEAMP et le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale - DEAVS) - (arrêté du 29 janvier 2016 relatif au DEAES)

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

- **Diplôme d'Assistant Familial - DEAF**

(décret n° 2005 – 1772 du 30 décembre 2005; arrêté du 14 mars 2006)

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession définie et réglementée d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Le fondement de la profession d'assistant familial est de procurer à l'enfant ou à l'adolescent, confié par le service qui l'emploie, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. L'assistant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

Niveau IV

• Diplôme d'Etat Moniteur éducateur - DEME

(décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 - Arrêté du 20 juin 2007)

Le moniteur éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

• Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale - DETISF

(décret n° 2006-250 du 1er mars 2006, arrêté du 25 avril 2006, circulaire n°DGAS/SD4A/2006/374 du 28 Août 2006)

Le technicien de l'intervention sociale et familiale effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social. Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées.

Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement.

Niveau III

• Diplôme d'Etat Assistant de Service Social - DEASS

(décret n. 2004-533 du 11 juin 2004, arrêté du 29 juin 2004, arrêté du 20 oct. 2008, arrêté du 25 août 2011)

L'assistant de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision qui tiennent compte de la loi et des politiques sociales, de l'intérêt des usagers, de la profession et de ses repères pratiques et théoriques construits au fil de l'histoire, de lui-même en tant qu'individu et citoyen.

• Diplôme d'Etat Conseiller en Economie Sociale Familiale - DECESF

(arrêté du 1 septembre 2009, arrêté du 25 août 2011)

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance. Son intervention privilégie une finalité éducative

• **Diplôme d'Etat Educateur de Jeunes Enfants - DEEJE**

(décret n.2005-1375 du 03 nov. 2005 ; arrêté du 16 nov. 2005, arrêté du 25 août 2011)

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir.

Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

• **Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé - DEES**

(décret n. 2007-899 du 15 mai 2007, arrêté du 20 juin 2007, arrêté du 25 août 2011)

L'éducateur spécialisé aide des personnes en difficulté dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, il travaille l'élaboration de projets personnalisés et adaptés à des populations identifiées, participe à leur mise en œuvre et leur évaluation.

Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents et au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement.

Dans ce contexte, il aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne.

L'objectif de son intervention est l'intégration et l'autonomie de la personne. Il peut intervenir auprès de tout public en échec d'insertion ou difficulté sociale. Par un travail d'accompagnement éducatif de la personne et du groupe dans des domaines de socialisation adaptés, l'éducateur spécialisé concourt à une meilleure insertion.

• **Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé - DEETS**

(décret n.2005-1375 du 03 nov. 2005 ; arrêté du 16 nov. 2005, arrêté du 25 août 2011)

Travailleur social spécialiste d'un domaine qu'il maîtrise bien, l'éducateur technique spécialisé participe par l'enseignement ou la pratique technologique de son métier de référence, à l'épanouissement, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle de jeunes ou d'adultes en situation de handicap, de maladie mentale ou d'inadaptation sociale.

Son milieu recouvre trois grands domaines d'activités : l'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe, la formation professionnelle et l'encadrement technique de la production.

Niveau II

• **Certificat d’Aptitude aux Fonctions d’Encadrement et de Responsable d’Unité d’Intervention Sociale - CAFERUIS**

(décret n°2004-289 du 25/03/04, arrêté du 08/06/04, circulaire n°DGAS/4A/2004/412 du 02/09/04, arrêté du 28/02/05 modifiant l’arrêté du 08/06/04, arrêté du 18/05/05)

Les évolutions socio-économiques se traduisent par une complexité des questions sociales, introduisant des écarts entre les modes d’organisation des établissements ou services et une légitimation de l’action sociale en quête de nouveaux fondements.

Sur délégation du directeur et avec l’équipe, le responsable d’unité d’intervention sociale se doit de connaître et de comprendre ces évolutions afin d’agir et être responsable des actions directement engagées auprès des usagers.

Le cadre ou responsable d’unité d’intervention sociale exerce une fonction d’interface entre les usagers, équipes de terrain et les directions, entre plusieurs équipes ou entre équipe et partenaires.

Il est garant d’une offre de service de qualité en lien avec une demande sociale et les besoins des usagers.

Niveau I

• **Certificat d’Aptitude à la Fonction de Directeur d’Etablissement Social ou de service d’intervention sociale – CAFDES - en partenariat avec l’IAE, double diplôme**

(décret n° 2002-401 du 25 mars, modifié par le décret n° 2007-577 du 19 avril 2007, arrêté du 25 mars 2002, circulaire DGAS/ATT/4A n° 2002/179 du 27 mars 2002, modifiée par l’arrêté du 5 juin 2007)

Par son action, le directeur d’établissement ou de service d’intervention sociale répond à l’intérêt des usagers, assure l’organisation d’une prise en charge individualisée de qualité, facilite l’expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l’accès à leurs droits et à l’exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l’employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s’inscrivant dans les missions d’intérêt général et d’utilité sociale. Evoluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements nécessaires à l’évolution, requièrent la maîtrise d’outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s’inscrivent dans le champ de l’action et de la décision.

• **Diplôme d’Ingénierie Sociale - DEIS - en partenariat avec l’IAE, double diplôme**

(décret n°2006-770 du 30 juin 2006, arrêté du 2 août 2006, circulaire n° DGAS/SD4A/2006/379 du 1er septembre 2006).

Les titulaires du DEIS exercent des fonctions d’expertise, de conseil, de conception, de développement et d’évaluation appliquées aux domaines des politiques sociales et de l’intervention sociale.

Ils pourraient être assimilés dans une institution à des directeurs de la recherche et du développement. A ce titre, la formation DEIS vise à former des experts, véritables chefs de projet capables d’alimenter la direction d’un établissement ou d’un service par des études et recherches à dimension prospective.

Les formations préparant aux épreuves d'admission

- **Préparation aux formations en travail social de niveaux IV et III.**

Cette formation a pour objectif une découverte du secteur social, ses établissements, ses métiers et une préparation aux épreuves de sélection.

- **Prépa CAFDES**

Cette formation est accessible par la voie de la formation continue aux personnes souhaitant préparer les épreuves de sélection à la formation CAFDES, organisées par les différents centres agréés.

Les autres formations certifiantes dispensées à l'institut

L'IRTS a aussi pour mission de participer à la professionnalisation des acteurs, en proposant des titres professionnels, ou diplômes, inscrits au répertoire national des métiers ou des certifications.

- **Certificat de Branche Moniteur d'Atelier - CBMA, en partenariat avec l'AFPA**

(en attente de niveau IV)

Les moniteurs d'atelier sont des professionnels travaillant auprès de personnes en situation de handicap accueillies dans des structures sociales, médico-sociales ou sanitaires. Le moniteur d'atelier doit avoir des compétences humaines et techniques, inscrit dans une démarche éthique. Il a « pour mission d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et /ou à l'insertion dans le monde ordinaire » .

- **Surveillant(e) de nuit qualifié(e) / Maître(sse) de maison**

(Convention Collective du 15 mars 1966 - Avenants 284 et 285 du 8 juillet 2003)

Le surveillant(e) de nuit veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé. Il contribue ainsi à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

Le maître(sse) de maison veille aux conditions d'accueil, d'hébergement et de vie quotidienne des usagers. Entre intendance et animation, il est responsable de l'état général des locaux et accompagne les personnes reçues dans le maintien de bonnes conditions de séjour. Il est en contact avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire et complète leurs informations par ses propres observations.

Son attention aux éléments matériels, à l'ambiance et à l'environnement contribue à la qualité de la prise en charge individuelle et collective.

• **Certificat National de Compétence Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - MJPM (non inscrit au RNCP), en partenariat avec l'Université de Bordeaux (DU)**

(décret 2008-1508 du 30 décembre 2008, arrêté du 2 janvier 2009, circulaire DGCS/SD4A n°2010-217 du 23 juin 2010)

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs, métier institué par la loi du 5 mars 2007, remplace la fonction de tuteur aux majeurs protégés, de délégué à la tutelle. Ce métier exercé sur mandat judiciaire assure :

- les mesures de protection civiles (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) protégeant les personnes qui en raison d'une altération des facultés mentales ou physiques sont dans l'incapacité de faire face seules à leurs intérêts. Cette protection concerne tant la personne que les biens du majeur faisant l'objet de la mesure.
- une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) permet à la personne d'acquérir une autonomie dans la gestion de ses ressources. Cette mesure ne s'applique qu'après l'échec d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP). Il s'agit dans ce cadre d'une déficience dans la gestion des prestations sociales défavorable à son ou ses bénéficiaires.

La MAJ a un double objectif : gérer les prestations dans l'intérêt de l'allocataire et mener une action éducative en vue de l'autonomie de la personne concernée.

• **Certificat National de Compétence Délégué aux Prestations Familiales - DPF**

(décret 2008-1508 du 30 décembre 2008, arrêté du 2 janvier 2009, circulaire DGCS/SD4A n°2010-217 du 23 juin 2010)

Le délégué aux prestations familiales (DPF) exerce les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) que lui confie le juge des enfants. Le DPF a pour mission d'accompagner les familles ayant des enfants, dans la prise de décisions concernant la gestion des prestations familiales et d'exercer une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.

La fonction de délégué aux prestations familiales, instituée par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, succède à celle de délégué aux prestations sociales (tutelles aux prestations sociales, adultes et enfants).

• **Responsable de Secteur Services à la Personne, titre porté par IRSAP**

(RNCP niveau III)

Les activités de services à la personne sont définies comme les activités de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées ou dépendantes ou d'entretien ménager réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile (loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne). Le responsable de secteur services à la personne est un manager de proximité qui occupe une fonction centrale, en interface entre la direction, les usagers, les intervenants.

• **Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale, titre porté par IFOCAS**

(RNCP niveau I)

L'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Elles bénéficient d'un cadre juridique renforcé par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Leurs modes de gestion sont démocratiques et participatifs. Leur bénéfices réalisés sont encadrés car le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Cette formation s'adresse à des professionnels en poste dans ce secteur et a pour objectif principal le développement de leurs compétences managériales, pour une performance économique et sociale de leur entreprise.

• Formations au tutorat – maître d'apprentissage

(loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social accord de branche 2005-01 relatif à la formation professionnelle)

La loi de mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social a créé de nouvelles voies de qualification et d'acquisitions de compétences. Un accent particulier y est mis sur la participation des terrains à la formation et à l'intégration des travailleurs sociaux, grâce à des dispositifs en alternance.

La mise en relief de l'alternance s'accompagne de nouvelles exigences : les établissements employeurs doivent devenir des « sites qualifiants » grâce à la professionnalisation de la fonction tutorale.

Dans la continuité de son engagement à soutenir une formation de qualité des professionnels de la branche et de sa volonté de faire pleinement participer le secteur professionnel à la formation et à l'intégration de travailleurs sociaux, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) lors de sa réunion plénière du 25 janvier 2011 a décidé de la refonte du dispositif de formation de tuteur pour garantir :

- une meilleure adéquation de la durée et du contenu de la formation avec les besoins des établissements,
- une articulation avec les autres dispositifs de formation de tuteurs.

• Formation de coordinateur d'équipes et de projets

Depuis plusieurs années, l'évolution du cadre légal et le changement des modalités d'organisation (fusion, groupement) et de financement des structures sociales et médico-sociales s'opèrent. En conséquence, les pratiques des professionnels du secteur sont, elles aussi, en mouvement. Elles s'organisent autour d'une logique de parcours et de coordination et créent de nouvelles fonctions de coordinateurs sur un territoire, au sein des établissements et au quotidien auprès des publics accompagnés dans et hors les murs.

Pour répondre à ces évolutions, l'IRTS Nouvelle-Aquitaine propose une formation aux professionnels occupant ou souhaitant occuper un poste de coordinateur.

Les dispositifs d'accompagnement à la VAE et bilan de compétences

Les dispositifs d'accompagnement à la VAE

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 inscrit la Validation des Acquis de l'Expérience comme un droit individuel. C'est une troisième voie d'accès aux certifications qui reconnaît ainsi la même valeur à ce qui a été appris en dehors des situations formelles d'apprentissage et à ce qui a été appris en formation initiale ou en formation continue.

Ce dispositif de validation peut déboucher sur l'attribution du diplôme ou sur une validation partielle si les acquis sont insuffisants.

Elle permet à toute personne sans condition d'âge ni de niveau de formation, de faire reconnaître les compétences acquises au cours d'une activité (salariée, non salariée et/ou bénévole) en lien avec un diplôme, d'une durée minimum de 1 à 3 années.

Notre pratique d'accompagnement est animée par des valeurs fondatrices qui en constituent le socle et la référence intrinsèque à savoir la reconnaissance du sujet et la valorisation de ses compétences. Notre démarche s'inscrit dans une volonté promotionnelle de la validation des acquis de l'expérience et du projet du candidat, acteur de sa démarche. Nous lui proposons un accompagnement personnalisé, des méthodologies pédagogiques diversifiées, des personnes ressources : un référent dédié au suivi du parcours et un responsable pédagogique garant de la cohérence du dispositif.

L'IRTS propose 3 dispositifs d'accompagnement :

Ce qui est commun dans le contenu de ces dispositifs, c'est la contractualisation de l'accompagnement au moyen de la charte qui définit les engagements de chacun. Le recueil du point de vue de la personne sur son expérience, la mobilisation des compétences cognitives d'analyse et de distanciation et l'analyse de l'activité par le questionnement de l'expérience qui vise à aider une personne à :

- prendre conscience de ses ressources et talents dans une logique de reconnaissance personnelle,
- lui permettre la reconnaissance sociale de cette expérience par la validation du jury,
- s'engager dans un dispositif de changement : l'amener à évoluer, à se confronter à de nouvelles situations donc à développer de nouvelles compétences,
- apprendre à mobiliser ses compétences de manière consciente pour faire face de manière adaptée à des situations professionnelles changeantes.

- **L'accompagnement de droit commun** de 24h individuel et/ou collectif :

aide à l'élaboration du livret, préparation à l'entretien du jury VAE.

- **Le dispositif de soutien de la Branche professionnelle** du secteur sanitaire et social privé à but non lucratif de 100 à 170 heures.

L'IRTS est en cotraitance avec le CEF de Bergerac, il a la responsabilité du pilotage et de l'organisation du dispositif, tant sur le plan pédagogique, administratif, juridique que financier. L'IRTS Nouvelle-Aquitaine est l'interlocuteur privilégié et le référent auprès d'UNIFAF.

- **L'accompagnement renforcé** : 84 heures en individuel et /ou collectif.

Il consiste en une aide à l'élaboration du livret, la préparation à l'entretien devant le jury, des apports formatifs et une approche professionnelle entre pairs.

Depuis sa création en 2005 au sein de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine, le service VAE a accompagné 900 candidats dont 388 pour le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

Le bilan de compétences : un outil de développement

Les principes fondateurs qui guident notre action sont de valoriser les compétences et d'être au plus près des besoins et des attentes des bénéficiaires. L'institut respecte le cadre réglementaire qui définit cette prestation, qui reste la propriété du bénéficiaire. Les prestations proposées ont pour finalité de leur permettre de faire l'analyse puis la synthèse, notamment au regard de leurs expériences professionnelles et personnelles, de leurs ressources mobilisables dans la formalisation d'un projet professionnel et/ou de formation, cohérent, finalisé, et adapté.

La méthodologie éprouvée se déroule en trois phases avec des moyens humains et des techniques adaptés. La plus-value du centre de bilan de compétences réside dans le fait que nous assurons également des accompagnements à la validation des acquis de l'expérience. Ce qui est facilitateur à la fois en termes de conseils apportés aux candidats et aussi dans l'identification des trajectoires professionnelles pouvant faire l'objet d'une démarche VAE.

De plus les bénéficiaires ont accès à l'ensemble des ressources : sur les formations initiales, formations supérieures et continues. Le réseau de professionnels peut être sollicité pour des entretiens conseils.

L'apprentissage

Le développement de l'apprentissage est un axe stratégique fort de développement au regard des enjeux financiers et territoriaux. Aujourd'hui, la majorité des formations de niveau 3 (ASS, ES, EJE) et de niveau 4 (ME et TISF) sont inscrites au schéma régional de l'apprentissage. La volonté politique du Conseil Régional reste forte en soutenant ce dispositif afin de développer et favoriser l'accès à l'emploi des jeunes.

Or, à ce jour, le nombre d'apprentis au sein des formations initiales de l'IRTS reste minime.

Afin de mieux comprendre cette problématique, un diagnostic partagé (personnels de l'IRTS, apprentis, maîtres d'apprentissage et employeurs) a été mis en place au 1^{er} semestre 2016.

Une « cellule apprentissage » a été créée, regroupant des personnels volontaires et des employeurs.

Sa mission principale est de promouvoir l'apprentissage au sein de l'IRTS et sur le territoire.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- Améliorer les outils d'informations pour les apprentis et les employeurs,
- Mettre en place une stratégie de démarchage des employeurs,
- Promouvoir nos atouts « IRTS » dans l'apprentissage,
- Mieux prendre en compte la temporalité des employeurs dans l'élaboration des processus de sélections et pédagogiques,
- Améliorer l'accompagnement des apprentis.

Récapitulatif des formations au 1^{er} juin 2016

Niveau	Diplôme		Modalités ⁶			
			VD	SE	APP	VAE
I	CAFDES	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale	●	●		●
	DEIS	Diplôme D'Etat d'Ingénierie Sociale	●	●		●
	DEES	Dirigeant d'Entreprise de L'Economie Sociale		●		●
II	CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	●	●		●
III	DEASS	Diplôme d'Etat Assistant de Service Social	●	●	●	●
	DEES	Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé	●	●	●	●
	DEETS	Diplôme d'Etat Educateur Technique Spécialisé	●	●		●
	DEEJE	Diplôme d'Etat Educateur Jeunes Enfants	●	●	●	●
	DECESF	Diplôme d'Etat Conseillère en Economie Sociale Familiale	●	●		●
	RSSP	Responsable de Secteur Services à la Personne	●	●		●
IV	DEME	Diplôme d'Etat Moniteur Educateur	●	●	●	●
	CBMA	Certificat de Branche Moniteur d'Atelier (Niveau IV en cours)	●	●		●
	DETISF	Diplôme d'Etat Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	●	●	●	●
V	DEAES	Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social	●	●		●
	DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial		●		●
sans niveau	CNC MPM	Certificat National de Compétence Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs	●	●		
	DPF	Certificat National de Compétence Délégué aux Prestations Familiales	●	●		
	SN/MM	Surveillant de nuit/ maitresse de maison	●	●		
		Formations au tutorat		●		

⁶ VD : Voie directe / SE : Situation d'emploi / APP : Apprentissage / VAE : Validation des acquis de l'Expérience

Les autres formations certifiantes dispensées par nos partenaires dans lesquelles l'institut intervient

Dans le cadre de son partenariat avec d'autres établissements de formation, l'IRTS Nouvelle-Aquitaine apporte son savoir-faire et sa compétence sectorielle. Il s'agit aussi pour l'institut de croiser avec ces établissements, des cultures et des modèles économiques différents, permettant de développer pour les salariés de l'institut et les stagiaires, des compétences d'innovation et d'agilité professionnelle pour répondre aux enjeux du secteur.

- **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS)**

Mention Animation Sociale (organisé au CREPS dans lequel l'IRTS Nouvelle-Aquitaine intervient) (niveau III)

- **Mastère Spécialisé management des structures d'action sociale et de santé (MSAS)**

Titre et formation portée par KEDGE, dans lequel l'IRTS Nouvelle-Aquitaine intervient (niveau I)

Les formations visant l'accompagnement à l'amélioration du niveau de compétence ou d'adaptation aux postes ou approfondissement

La mission de l'IRTS est aussi de veiller aux innovations du secteur, et, en liens étroits avec les professionnels, de faire émerger les « nouveaux métiers » ou nouvelles pratiques pour aider à leur reconnaissance. L'institut est attaché à en faire une démarche ascendante pour respecter les innovations et modalités de réponses novatrices, portées par les acteurs de terrain, pour les usagers.

Ainsi des partenariats avec les acteurs locaux, permettent l'élaboration d'un référentiel professionnel pour un niveau IV dans le secteur de la petite enfance.

La formation de coordinateur, qui est proposée en novembre 2016, a été initiée et construite à partir des besoins et des attentes du terrain professionnel.

Cette relation de coopération avec les terrains professionnels se traduit par :

- Des interventions intra et inter établissement au plus près des pratiques, visant à accompagner les équipes dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.
- Des journées d'études, des séminaires et des colloques viennent ouvrir des espaces de réflexion, de débat, d'échange, permettant la valorisation et la diffusion de nouvelles questions ayant trait aux pratiques du travail social, aux publics, aux nouvelles professionnalités et aux changements sociaux. L'institut anime le Pôle Recherche Etude Formations en Action sociale (PREFAS) mettant en réseau l'ensemble des services de recherche et/ou des chercheurs des établissements de formation et valorise l'ensemble des productions de recherches en travail social sur la région en associant les milieux professionnels et les collectivités territoriales.
- Une mobilité apprenante. L'institut propose aux étudiants et aux stagiaires des mobilités internationales afin d'ouvrir les perspectives de réflexion et d'apprentissage.

Passerelles entre cursus EFTS et université (double diplômentation)

L'institut propose une offre diplômante supérieure organisée sous la forme d'une double diplômentation pour les grades de licence et de master, en partenariat avec l'université de Bordeaux et s'inscrit dans le Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social, publié le 21 octobre 2015⁷.

- **Niveau III - Grade Licence**

Un dispositif de formation spécifique est proposé aux étudiants préparant le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) ou le Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS). Ce dispositif, mis en œuvre à titre expérimental, prépare les étudiants à l'obtention du DEES/DEETS et de la Licence 3 mention sciences de l'éducation.

- **Niveau I - Grade Master**

- Le Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social ou de service d'intervention sociale (CAFDES) est réalisé en partenariat avec l'IAE Université de Bordeaux et permet à l'issue de la formation, l'obtention du CAFDES et du master 2 « Management et Administration des Entreprises ».
- Le Diplôme d'Ingénierie Sociale (DEIS) est réalisé en partenariat avec l'IAE Université de Bordeaux et permet à l'issue de la formation, l'obtention du DEIS et du master 2 « Conseil et Management des Organismes à But Non Lucratif ».

⁷ Mesure 15 du Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social: « Systématiser les passerelles entre les diplômes d'Etat du Travail social et les formations universitaires ». 21.10.2015

**L'ancrage des activités
dans le territoire
et leur ouverture
sur l'environnement**

L'histoire de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine montre combien il a toujours été l'interlocuteur principal de l'Etat.

Le statut d'Institut Régional octroyait, par décret, des missions particulières, des financements, et un rôle que l'on a qualifié par la suite de « chef de file » dans les politiques territoriales.

La loi de décentralisation de 2004, transférant aux régions la gestion des EFTS a modifié considérablement cet équilibre, amenant l'institut à s'adapter à ces nouvelles réalités en intégrant de nouvelles modalités d'actions territoriales.

Dans ce nouveau contexte, l'institut occupe une place centrale dans l'organisation territoriale des formations en travail social. Cette situation fait de lui un interlocuteur majeur pour le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et pour l'ensemble des acteurs de ce champ professionnel.

Notre histoire, notre héritage, notre identité et nos compétences, ont construit et construisent encore la trame symbolique d'un attachement fort des acteurs du secteur à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine.

Depuis plusieurs mois, par la recomposition du territoire issue de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), l'espace d'action de l'IRTS s'agrandit, avec d'une part, une visibilité et une influence plus importante sur la métropole, étendues aux autres départements de la nouvelle région et d'autre part, en associant de nouveaux publics et usagers qui y vivent, y travaillent et y développent. Il s'agit pour l'institut de construire avec eux.

Les innovations à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine sont nombreuses :

- par l'ouverture de nouvelles formations co-construites avec les acteurs concernés ;
- par des partenariats nouveaux avec le Conseil Départemental 33 et les collectivités locales ;
- par une meilleure prise en compte des besoins des professionnels et dirigeants du secteur ;
- par le développement de projets de recherche avec les laboratoires associés, par un rapprochement conventionnel important avec l'Université de Bordeaux, par un projet de constitution d'un GIS de recherche, par des actions de partenariat Européen pour les formations de cadres et de dirigeants ;
- par des perspectives nouvelles et « modernes » de nos activités formatives (plateforme d'enseignements) nous mettant petit à petit au niveau des grandes écoles régionales.

L'appartenance au réseau UNAFORIS et la constitution d'une plateforme Régionale inscrivent l'IRTS Nouvelle-Aquitaine dans une dynamique de développement qui articule à la fois les dimensions régionales, nationales et européennes.

Enfin, la gouvernance de l'institut renforce ses instances associatives à la dimension de ces enjeux. Il entend bien jouer pour les prochaines années tout son rôle et densifier la dynamique d'acteur clef des politiques territoriales en matière de formations professionnelles en travail social.

L'animation et la recherche

Fort des missions qui lui sont confiées en tant qu'Institut Régional du Travail Social, l'**IRTS Nouvelle-Aquitaine** a, depuis sa création, soutenu et développé une activité de recherche.

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine capitalise donc, depuis plus de 40 ans, la réalisation d'études et de rapports, la réponse à des appels d'offre publics de recherche, l'accompagnement des structures et associations des secteurs du travail social à la réflexion, ainsi que la structuration de partenariats avec des acteurs universitaires et professionnels en vue du développement et du traitement d'objets spécifiques de réflexion.

Portant sur des thèmes aussi variés que le handicap, l'insertion professionnelle, l'exclusion sociale, la jeunesse et l'évolution des modes de sociabilité, l'action sociale communale, la parentalité, la protection de l'enfance, etc, les objets de recherche étudiés se sont le plus souvent attachés à l'étude de l'évolution des modes d'intervention sociale, à la transformation des pratiques professionnelles, aux modalités d'application des politiques publiques par les travailleurs sociaux de terrain, ainsi qu'à l'expérience sociale des publics et bénéficiaires de l'action sociale. En ce sens, ils ont contribué à l'accumulation de connaissances précises sur les pratiques du travail social, les contextes professionnels d'intervention ainsi que sur les mutations professionnelles en cours dans le champ du travail social.

Cette expertise profite directement aux formations initiales, continues et supérieures dispensées à l'institut et alimente, de façon régulière depuis l'origine, ses activités d'animation régionale (colloques, forums du travail social, journées d'étude, séminaires de recherche, rencontres/débat), participant, en cela, à une logique de formation professionnelle continue auprès des professionnels du domaine par le biais d'approches comparatives et internationales.

L'orientation de la recherche à l'institut s'inscrit dans une approche pluridisciplinaire, ouverte et non exclusive d'un point de vue méthodologique. Tout en s'intégrant dans des programmes collaboratifs, nationaux ou internationaux, pour lesquels l'IRTS Nouvelle-Aquitaine doit être reconnu dans ses compétences de formalisation d'une réflexion, l'institut se doit de rester ouvert aux besoins et sollicitations des terrains professionnels.

Les activités pédagogiques en lien avec l'enseignement direct ou la valorisation d'une démarche de recherche sont facilement repérables dans les programmes de formation. L'enseignement de la recherche est présent dans de nombreuses filières, et à différents niveaux de formation. L'existence d'un calendrier des journées d'étude et séminaires participe à une diffusion des connaissances produites dans le champ des sciences sociales auprès des étudiants et des stagiaires de l'institut, comme auprès des professionnels et partenaires extérieurs.

De nouveaux axes de travail sont en cours d'élaboration.

Il s'agit pour l'institut de renforcer les actions transversales de valorisation de la recherche et sa visibilité en interne et en externe, notamment par :

- l'aménagement du calendrier des séminaires et journées d'étude à partir de nouvelles pistes de travail comme la thématisation éventuelle des interventions et la plus grande participation des étudiants et de stagiaires à l'organisation des événements scientifiques ;
- l'intégration des collaborations étudiantes dans le projet pédagogique et dans des espaces pédagogiques renforcés en matière de formation à la recherche ;
- l'intégration des étudiants à des projets de recherche en cours au sein de l'institut ;
- la valorisation des travaux d'étudiants et de stagiaires particulièrement remarquables et remarquables par un soutien à la publication et à la communication dans des espaces scientifiques de valorisation des connaissances (revues, séminaires, colloques, journées d'études, symposium, etc).

Ces orientations vont être initiées par une instance nouvelle, le « comité consultatif ».

Non exclusivement consacré à des problématiques de recherche, le « comité consultatif » aura un rôle large, destiné à soutenir la réflexion et à initier de nouvelles thématiques de travail pour l'institut qui pourraient à la fois être inscrites dans le projet pédagogique et orienter des axes de travail renforcés en matière de recherche. Par la présence de personnalités extérieures issues de différents milieux et mondes professionnels, la fonction de l'instance sera d'éclairer l'association sur les questions sociales en cours dans le champ du travail social et d'animer un espace de discussion et d'échange autour de nouveaux objets de réflexion prompts à soutenir et abonder les activités de l'institut.

L'inscription à l'international

L'IRTS Nouvelle-Aquitaine est inscrit dans une dynamique internationale depuis de nombreuses années et détenteur de la charte Erasmus depuis 1987. L'impulsion et le développement de l'international à l'IRTS a été le fruit du travail d'acteurs institutionnels, de formateurs et d'étudiants dont les actions s'inséraient dans un projet global au sein de l'institut.

Dans le contexte géopolitique actuel et des relations nord-sud, la place des relations internationales est un point central. L'international s'inscrit dans les politiques régionales, nationales, européennes et dans un cadre réglementaire qui en fait une priorité.

Comme l'affirme UNAFORIS : « Faire de l'international devient une modalité pédagogique incontournable de par l'évolution du contexte réglementaire des formations supérieures en travail social »⁸ :

Les projets réalisés, nombreux et variés - échanges européens, programmes de recherche et d'études, programmes transfrontaliers - ont donné lieu à des publications, des échanges de pratiques, au développement d'un réseau et de partenariats dans le monde entier.

Les activités encore effectives et prégantes que sont les stages à l'étranger des étudiants et le programme ERASMUS + (2014-2020) confortent l'IRTS dans sa dynamique internationale.

Afin de répondre aux enjeux de demain, il s'agit pour l'institut de :

- être un acteur important du fait de son expertise et de son expérience à l'international, au sein de la grande région,
- développer la mobilité et les projets internationaux, facteurs d'employabilité et d'évolution professionnelle des étudiants, stagiaires et futurs apprentis,
- participer et répondre aux nouveaux défis du travail social par le développement d'expériences des étudiants, stagiaires et futurs apprentis à l'international,
- être présent dans les associations et les instances telles que : EASSW (European Association of Schools of Social Work) et IASSW (International Association of Schools of Social Work), EURODIR (Réseau transnational européen des organismes de formation de directeurs d'établissement social), The International Association of Schools of Social Work.

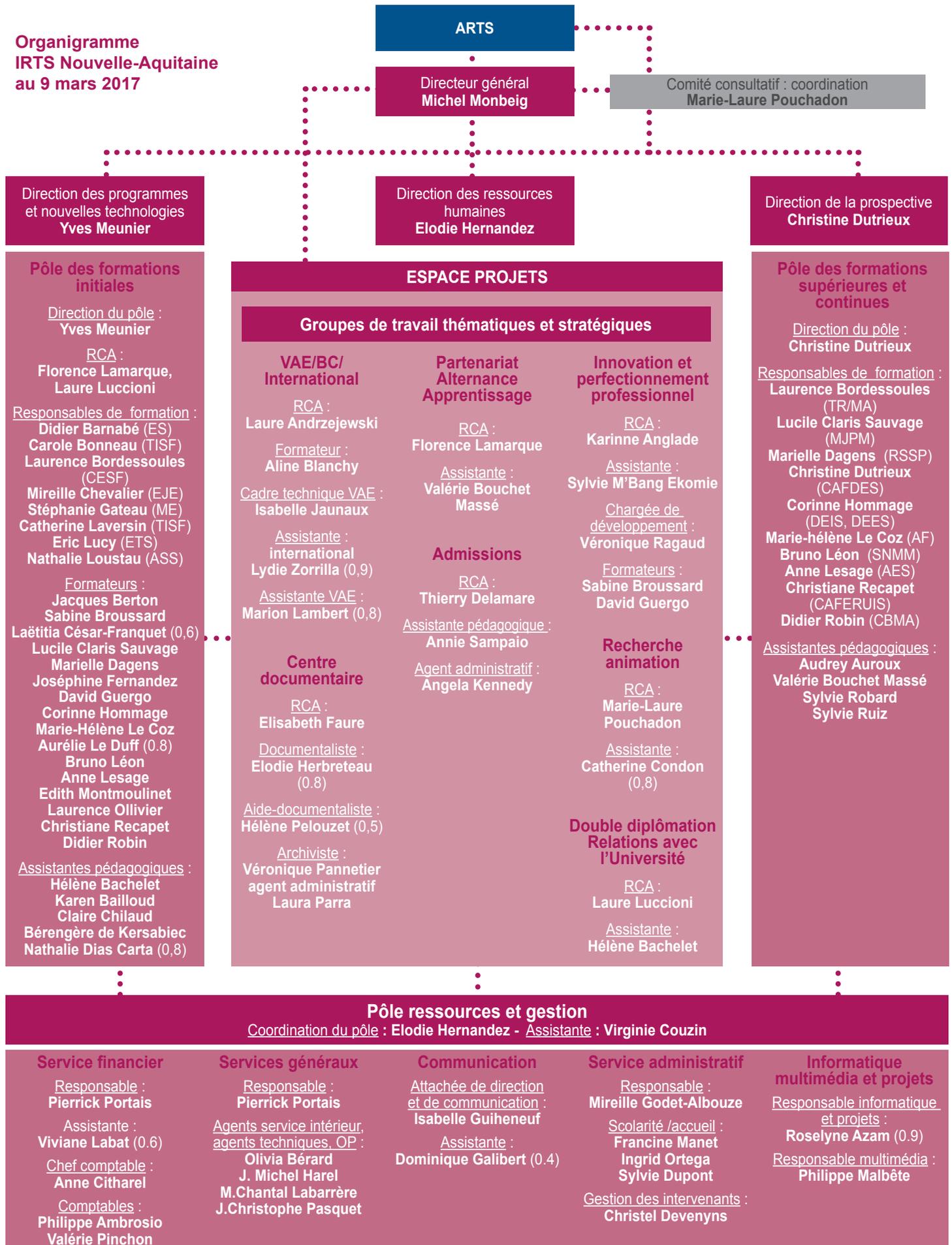
L'IRTS Nouvelle-Aquitaine se doit de consolider l'existant, de faire fructifier ses atouts et de développer de nouveaux axes dans ses activités, notamment :

- par un accompagnement spécifique en amont, pendant et au retour des mobilités,
- en sécurisant les parcours avec des partenariats fiables,
- en élargissant les projets à l'ensemble des formations de l'IRTS,
- en développant les mobilités en Europe (stage/études),
- en impliquant les étudiants dans le processus de mobilité,
- en valorisant les mobilités,
- en travaillant à des projets collaboratifs avec les autres centres de la région, avec d'autres écoles et partenaires associatifs au niveau mondial,
- en initiant de nouveaux projets ou partenariats (au moyen de conventions),
- en adhérant à des associations internationales.

⁸ Circulaire du 5 décembre 2011 relative à la mise en crédits européens (ECTS) de formations du travail social » et loi Fioraso du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche

L'organisation interne de l'institut

Schéma d'une configuration organisationnelle : forme nouvelle et dynamique de projet.

Organigramme
IRTS Nouvelle-Aquitaine
au 9 mars 2017

La santé et la qualité de vie au travail

Définition de l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

L'orientation de ce groupe de travail à l'institut s'inscrit dans l'évolution du contexte sociétal, social et environnemental tels que : la montée des risques psycho-sociaux (RPS), la transformation de notre travail, des attentes, des motivations, de la place de l'individu dans l'organisation... Mais également à une prise de conscience générale et un accord national interprofessionnel (19 juin 2013) qui fait apparaître cette notion de l'individu dans l'organisation : « la performance d'une entreprise repose à la fois sur des relations collectives constructives et sur une réelle attention portée aux salariés en tant que personnes ».

« Penser et travailler ensemble » : Agir pour la santé et la qualité de vie au travail c'est créer un climat favorisant les échanges, la liberté de la créativité, l'initiative, sa relation à l'autre, la convivialité, l'épanouissement, l'accompagnement personnel, l'ouverture d'esprit, le collectif, les richesses humaines..., la faire apparaître comme l'objet d'un dialogue social organisé et structurant en encourageant et favorisant les initiatives et le développement des compétences.

Les orientations se concrétisent par des actions réalisées :

- un nouveau livret d'accueil des salariés est proposé. Il s'agit notamment de faciliter l'intégration de nouveaux salariés et de faciliter leur prise de fonction.
- un livret des intervenants est remis à chacun d'entre eux, afin de faciliter leur compréhension de notre organisation et de les aider dans leurs démarches administratives et/ou pédagogiques. Il vient renforcer les informations déjà transmises par les formateurs lors de leur engagement.

Les perspectives du groupe :

Du diagnostic et des premières actions concrètes terminées, il a paru important de privilégier les domaines des relations internes et de la santé avec différents relais.

- en interne, un projet est proposé à l'équipe avec la mise en place d'un système d'activités :
 - « IDEE » : - Initier - Découvrir - Essayer - Echanger
 Chaque salarié peut initier un atelier, dans un intérêt partagé, sur la base du volontariat en utilisant nos ressources humaines, et les ressources territoriales et locales.

Le groupe a décidé de lancer certaines activités par exemple le massage « Amma Assis » afin d'initier ces nouvelles pratiques dans l'institut et de placer la première activité comme un vecteur de bien-être.
- en collaboration avec la médecine du travail et nos partenaires, des objectifs sont définis :
 - être accompagné afin de favoriser les bonnes pratiques liées à la « santé » et d'informer sur les outils, l'accompagnement, etc, par exemple : contact avec la maison du diabète (via notre mutuelle),
 - mettre en place des actions spécifiques avec le médecin du travail et son équipe (ergonome, infirmière, psychologue...).

Ce groupe a pour objectif une réelle prise en compte du salarié dans l'organisation, par le prisme d'actions nouvelles, en accord avec nos valeurs et par le développement du volet santé, afin de préserver et d'améliorer la valeur du capital humain.

La démarche d'amélioration continue

En réponse à la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, au décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue, au rapport Bourguignon et aux orientations politiques de l'UNAFORIS 2016-2018, **l'institut s'est engagé dans une démarche projet qualité.**

Le constat est fait que nos actions d'évaluation reposent essentiellement sur les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des étudiants et stagiaires en formation, des temps de régulation, des bilans de fin de formation et de la mise en œuvre de CTP. Néanmoins, ces éléments ne sont pas systématiquement repris et analysés.

De ce diagnostic et de ces nouvelles exigences est apparue la volonté d'inscrire l'institut dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'institut a fait le choix de demander sa qualification auprès de l'Office Professionnel pour la Qualification des Organismes de Formation (OPQF), conformément au décret du 30 juin 2015, applicable dès janvier 2017 par l'ensemble des financeurs.

Demande de qualification auprès de l'OPQF

L'Office Professionnel pour la Qualification des Organismes de Formation (OPQF) est l'instructeur et le vérificateur des dossiers de demande de qualification déposés par les organismes de formation, pour l'ISQ (Qualification des Services Intellectuels), organisme de qualification délivrant les certificats de qualification.

Ce dossier est en cours d'élaboration⁹.

La qualification est délivrée pour une durée de 4 ans avec une surveillance annuelle. Elle concerne l'ensemble de l'institut même si certaines actions représentatives de nos différentes activités seront plus particulièrement présentées dans le dossier.

En complément, une démarche d'autoévaluation basée sur un référentiel UNAFORIS est engagée.

Démarche d'autoévaluation

Cette démarche sera également un moyen de faire évoluer nos pratiques en réponse aux attentes des apprenants et des parties prenantes.

Pour ce, **l'institut a choisi de travailler à partir d'une grille d'autoévaluation élaborée par un groupe de travail UNAFORIS composé de dirigeants et de responsables qualité de différents EFTS.** Un premier travail permettra d'adapter la grille existante pour définir ses propres critères/items d'autoévaluation ; pour ensuite mettre en œuvre le diagnostic, l'identification des réalisations et faire des propositions d'amélioration si nécessaire. Le premier axe de travail portera sur l'offre de formation et la visibilité de l'offre de formation, il se déploiera ensuite sur d'autres thématiques telles que la démarche pédagogique, l'accès à la formation, les partenariats... permettant ainsi une autoévaluation sur l'ensemble des processus d'organisation et de mise en œuvre de ses prestations.

⁹ L'éthique, le respect de la réglementation, la pérennité financière, la capacité à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de formation, la satisfaction clients. 4 axes seront étudiés et vérifiés : - Respect des critères légaux, administratifs, juridiques - Expériences et compétences des dirigeants et formateurs en adéquation aux prestations délivrées - Pérennité financière de la structure - Témoignages de la satisfaction des clients

La communication interne et externe

La communication interne et externe de l'institut répond à deux enjeux :

- la valorisation de l'institut, sur le territoire local, national et international, en tant que qu'établissement de formation en travail social ;
- la promotion des métiers et des qualifications du travail social et de l'intervention sociale.

Il s'agit, d'une part de répondre aux besoins d'information des différents usagers (salariés, intervenants, étudiants, stagiaires, clients, partenaires, environnement en général). D'autre part, de rendre lisible en interne et en externe l'organisation et les activités.

La démarche de communication interne et externe proposée à l'institut se doit d'être fluide, accessible, actualisée, et par là même organisée de manière compréhensible par chacun.

Les principes de l'organisation se déclinent aussi en matière de communication. Le respect (écoute, empathie, bienveillance), la coopération, le passage de relais, l'engagement au service de l'établissement, de ses missions, des usagers, de l'environnement guident son action.

Ces orientations se déclinent en objectifs :

- rendre lisibles et fonctionnels les circuits de l'information (en lien avec la démarche qualité),
- établir une cartographie des ressources disponibles voire un « guide des bons usages » et l'intégrer au livret d'accueil,
- veiller à la qualité de la communication interne en fonction des personnes concernées (salariés, étudiants/stagiaires, intervenants extérieurs, visiteurs) en répondant à leurs attentes,
- renforcer la promotion des métiers du travail social et des activités nouvelles développées par l'institut en proposant la construction d'une démarche marketing centralisée (communication externe) :
 - mise en place d'une communication régulière avec les partenaires (mailing) ;
 - organisation d'une « Journée Portes Ouvertes » tous les ans.

LISTE DES SIGLES

AFORTS	Association Française des Organismes de Formation en Travail Social
AFPA	Association de Formation Professionnelle pour Adulte
ARTS	Association Régionale du Travail Social
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CTP	Comité Technique et Pédagogique
EFTS	Etablissement de Formation en Travail Social
GAPP	Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles
GSF	Groupe de Suivi de Formation
GNI	Groupement National des IRTS
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
RNCP	Registre National des Certifications Professionnelles
UNAFORIS	Union Nationale des Acteurs de Formation et de Recherche en Intervention Sociale
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience

ANNEXES

.....

Annexe 1

Extrait de l'Arrêté du 22/08/1986 :

- « Regrouper dans des cursus pédagogiques coordonnés les personnes se préparant aux différentes qualifications professionnelles de l'Action sociale (Formations initiales et promotionnelles)
- Proposer à tous les acteurs de la vie sociale des cycles de perfectionnement, d'actualisation de connaissances et l'adaptation des compétences (Formations permanente, promotionnelle et supérieures)
- Assurer un rôle d'animation et d'information et développer des prestations d'assistance technique et ingénierie sociale. »

Annexe 2

Orientations politiques UNAFORIS 2016-2018 adoptées à l'AGE du 12 mai 2015.

Son projet politique est défini selon 4 axes :

- Axe 1 : Les organismes de formation professionnelle et de recherche adhérents de l'UNAFORIS, sont structurés et coopèrent politiquement et techniquement au plan régional et national. Dans ce cadre, ils sont partie prenante des pratiques de développement social sur les territoires, s'intégrant aux dynamiques locales et participent activement à la définition des politiques publiques, tant au niveau national que local.
- Axe 2 : Structurés régionalement, les organismes de formation professionnelle adhérents coopèrent pour constituer une offre de formation tout au long de la vie, qui comprend des formations diplômantes du niveau V au niveau I, inscrites à part entière dans le cadre européen de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle et des formations complémentaires continues, avec tous les partenaires utiles.
- Axe 3 : Les organismes de formation adhérents de l'UNAFORIS soutiennent la nécessité d'une pédagogie adaptée et innovante dans les formations à l'intervention sociale répondant aux critères qualité, posés par l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.
- Axe 4 : Conforter l'ancrage de notre système de formation à l'intervention sociale, dans l'économie sociale et solidaire à l'échelle des territoires.